



République Française

VILLE DE SAUSSET – LES – PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09-04-2026

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 8 avril 2026

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 27

Qui ont pris au vote : 29

L'an deux mille vingt-six et le huit du mois d'avril à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, maire.

Étaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Mirielle CORTE, Mme Elisabeth MASSARDIER, Mme Marie Antoinette BENESIU, M. Jacques SABATIER, Mme Christine BEAULIEU, M. Jean-Michel TIRABASSI, M. Alain ZYPINOGLU, Mme Judith AGOPIAN BESSE, M. Eduard VINCENT, M. François VILLAESCUSA, Mme Aurélie GHIGHI, M. Thomas ARDUIN, Mme Pascale BISCAY, Mme Nathalie MRAKIC, Mme Valérie MASSON CROUZET, Mme Laura ESENTATO, M. Philippe PELEYROL, M. Jean-Charles VARGAS.

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Valérie WILLEMART à M. Jean-Louis LABOURAYRE

M. Eric DIARD à Mme Valérie MASSON-CROUZET

A été nommé secrétaire : M. Thomas ARDUIN

DELIBERATION N° 2026-04-10

Nomenclature ACTES

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-8, L. 2312-1 et R. 2312-3,

VU le rapport d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026, incluant les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les éléments relatifs à la structure et à la gestion de la dette.

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires, conformément aux dispositions législatives en vigueur,

PRECISE que le rapport d'orientations budgétaires sera mis à disposition du public et publié sur le site internet de la commune, dans les conditions prévues par l'article R. 2312-3 du Code général des collectivités territoriales.



Le maire,
Maxime MARCHAND

VOTE :

Pour : 27

Contre :

Abstention : 2 (Jean-Charles VARGAS, Philippe PEYLEROL)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Stéphane DETRAY

DELIBERATION N° 2026-04-10**Objet : Débat sur le rapport d'orientations budgétaires**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le débat d'orientations budgétaires constitue une étape obligatoire du cycle budgétaire pour les communes de 3 500 habitants et plus. Il intervient dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Issu de la loi du 7 août 2015, ce débat repose sur la présentation d'un rapport permettant d'éclairer les membres du conseil municipal sur la situation financière de la collectivité et sur les orientations envisagées pour l'exercice à venir.

Ce débat, bien que dépourvu de caractère décisionnel, donne lieu à une délibération spécifique constatant sa tenue, afin de garantir le respect des obligations légales.

Il permet aux élus :

- d'appréhender les grandes orientations budgétaires de la collectivité,
- d'analyser l'évolution de sa situation financière,
- et d'échanger sur la stratégie financière retenue.

Le rapport présenté à cette occasion s'appuie sur plusieurs éléments structurants. Il intègre notamment une analyse du contexte économique et financier, incluant les orientations nationales et leurs incidences sur les finances locales. Il précise également les hypothèses d'évolution des principales dépenses et recettes.

Par ailleurs, il comporte une analyse de la situation financière de la commune, mettant en évidence les équilibres budgétaires, les marges de manœuvre disponibles ainsi que les modalités de financement de l'investissement et les caractéristiques de la dette.

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport comprend également des éléments relatifs aux ressources humaines.

À ce titre, il présente notamment :

- l'évolution des effectifs de la collectivité,
- la structure des emplois (titulaires, contractuels, temps complet / non complet),
- la durée effective du travail,
- ainsi que l'évolution des dépenses de personnel et des rémunérations.

Ces informations permettent d'apprécier le poids des charges de personnel dans les équilibres financiers de la collectivité et d'éclairer les choix de gestion en matière d'organisation et de politique RH.

Au-delà des éléments relatifs aux ressources humaines, le rapport comporte également l'ensemble des informations obligatoires prévues par le Code général des collectivités territoriales. Dans ce cadre, le rapport présente notamment :

- les orientations budgétaires envisagées, portant sur les dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- les hypothèses d'évolution retenues pour la construction du budget, notamment en matière de fiscalité, de concours financiers de l'État et de relations financières avec les partenaires institutionnels,
- les engagements pluriannuels de la collectivité, à travers la programmation des investissements,
- ainsi que les éléments relatifs à la structure et à la gestion de la dette, incluant l'évolution de l'encours et les perspectives de désendettement.

Ces éléments permettent d'appréhender de manière globale la stratégie financière de la collectivité et d'en apprécier la soutenabilité à moyen terme.

Enfin, une dimension prospective vient compléter ce document. Elle permet d'apprécier, à moyen terme, l'évolution des équilibres financiers de la collectivité, notamment en matière d'épargne, d'investissement et d'endettement. Elle s'appuie sur une programmation pluriannuelle des investissements et sur des simulations financières permettant d'anticiper les trajectoires budgétaires.

Le rapport d'orientations budgétaires, annexé à la présente délibération, constitue ainsi un support essentiel au débat démocratique local et à la préparation du budget primitif 2026.



Avril 2026

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE




Sausset-Les-Pins / ROB 2026

Sausset-Les-Pins

Rapport d'orientation budgétaire 2026

Avril 2026

Rappel réglementaire

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



La commune est tenue d'organiser un Débat d'orientations budgétaires et de produire un Rapport d'orientations budgétaires.

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes un débat sur les orientations budgétaires ait lieu au sein du conseil municipal dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Ce ROB doit inclure :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette
- Les informations relatives à la structure des effectifs ; aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ; à la durée effective du travail.

Ce débat a vocation à éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'Etat, en sus de la délibération en prenant acte, s'applique à l'ensemble des structures soumises au débat d'orientation.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



L'ENVIRONNEMENT + • MACRO-ÉCONOMIQUE ○ NATIONAL MARQUÉ PAR LA PRUDENCE

L'environnement macro-économique national

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE

Le contexte économique international demeure entouré d'incertitudes, en raison des tensions géopolitiques persistantes et des conflits internationaux, susceptibles d'affecter les marchés de l'énergie et les chaînes d'approvisionnement, dont les effets, encore partiellement mesurables, pourraient influencer les équilibres économiques mondiaux.

Dans ce contexte, la croissance économique française devrait demeurer modérée, proche de celle observée au sein de la zone euro. Selon les hypothèses retenues par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, le produit intérieur brut progresserait de 0,7 % en 2025, puis de 1,0 % en 2026, traduisant une reprise progressive mais encore fragile de l'activité économique.

Parallèlement, la dynamique inflationniste poursuit son ralentissement. Après les niveaux élevés constatés au cours des années précédentes, l'inflation est attendue à environ 1,3 % en 2026, confirmant un retour vers des niveaux maîtrisés, même si les effets cumulés de l'inflation continuent de peser sur le pouvoir d'achat des ménages.

S'agissant du marché du travail, la situation apparaît globalement stable. Le taux de chômage est estimé autour de 7,5 % en 2025, avec une stabilisation attendue à l'horizon 2026. Néanmoins, les tensions observées dans certains secteurs d'activité et les annonces de restructurations d'entreprises traduisent la persistance de fragilités et d'un risque de dégradation du marché de l'emploi.

Enfin, les politiques monétaires conduites au sein de la zone euro s'inscrivent dans une phase d'ajustement. Après un cycle de resserrement engagé pour contenir l'inflation, la Banque Centrale Européenne amorce un assouplissement progressif de ses taux directeurs. Ceux-ci devraient ainsi s'inscrire dans une tendance baissière en 2025 et 2026, avec un taux de facilité de dépôt proche de 3,00 % en 2025, contribuant à soutenir l'activité économique tout en consolidant la désinflation.

L'environnement macro-économique national

Dans le cadre des hypothèses retenues par le projet de loi de finances pour 2026, le solde public demeurerait dégradé en 2025, autour de -5,4 % du PIB, avant d'amorcer un redressement progressif en 2026 pour s'établir à environ -4,7 % du PIB, sous réserve de la réalisation des hypothèses macroéconomiques et de la mise en œuvre des mesures de redressement des comptes publics.

En 2025, les politiques monétaires restent influencées par un contexte de normalisation progressive de l'inflation, dans un environnement économique encore incertain. Dans la zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a engagé un cycle d'assouplissement monétaire à partir de 2024, poursuivi en 2025.

Au plan national, la loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire de redressement des comptes publics. Le déficit public est ainsi prévu à environ 4,7 % du PIB en 2026, après 5,4 % en 2025, traduisant un effort de maîtrise des finances publiques. La dette publique demeure toutefois à un niveau élevé, atteignant plus de 118 % du PIB, tandis que le déficit de l'État est estimé à 134,6 milliards d'euros.

Dans ce contexte, la part de la dette des collectivités territoriales reste limitée, de l'ordre de 9 % de la dette publique, alors même que celles-ci assurent près de 70 % de l'investissement public civil, soulignant leur rôle structurant dans l'investissement local.



Tableau 1 : Solde public par sous-secteur

Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Source : Rapport économique, social et financier (RESF) 2026

L'environnement macro-économique national

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



L'évolution prévisionnelle du PIB retenue dans le cadre de la Loi de Finances constitue un cadre de référence pour la projection des comptes nationaux.

Après une phase de ralentissement de l'activité économique, la croissance s'établirait à +0,7 % en 2025 et +1,0 % en 2026 selon les hypothèses retenues dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, traduisant une reprise progressive mais encore modérée de l'activité.

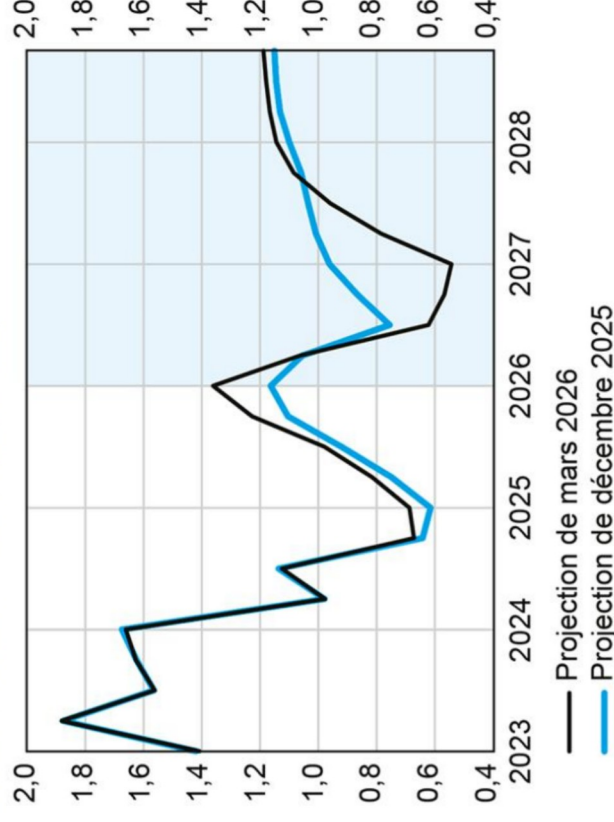
Ces prévisions apparaissent globalement cohérentes avec celles des principaux organismes économiques, qui anticipent également une croissance modérée dans un contexte international incertain.

À moyen terme, un retour progressif vers un rythme de croissance plus soutenu est envisagé, sous réserve de la consolidation de l'environnement économique et de la stabilisation des principaux équilibres macroéconomiques.

S'agissant du marché du travail, le taux de chômage est estimé autour de 7,5 % en 2025, avec une perspective de stabilisation à l'horizon 2026, malgré des fragilités persistantes dans certains secteurs d'activité.

Graphique 3 : Croissance du PIB réel

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Source : INSEE et Banque de France

L'environnement macro-économique national

Le recul de l'inflation se confirme et devrait se poursuivre en 2025 et 2026 dans un contexte de normalisation progressive des prix, notamment énergétiques.

Après des niveaux élevés observés au cours des années précédentes, l'inflation s'inscrirait en nette diminution, pour s'établir autour de +1,1 % en 2025 et +1,3 % en 2026 selon les hypothèses retenues par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026.

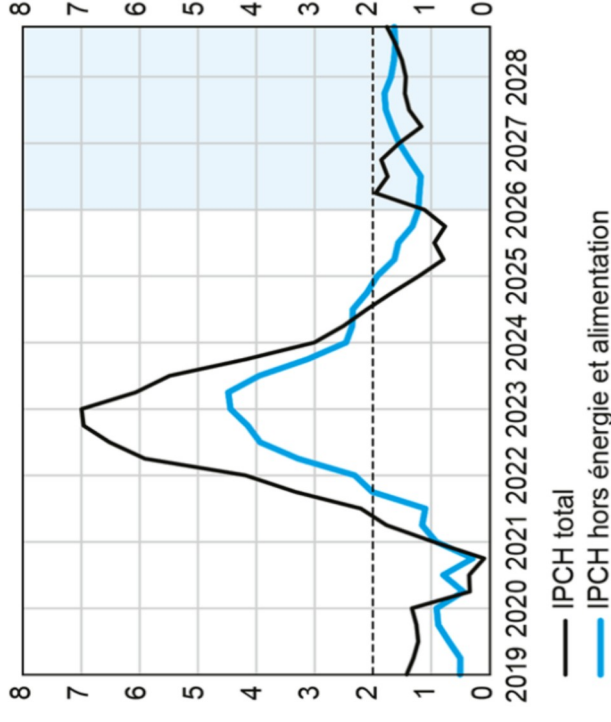
Ces perspectives emportent des implications concrètes pour les collectivités territoriales, notamment au regard de l'évolution de leurs ressources fiscales.

La dynamique de la TVA resterait modérée, en lien avec une croissance économique contenue, traduisant une progression des recettes moins soutenue que lors des exercices précédents.

Par ailleurs, la revalorisation des valeurs locatives forfaitaires poursuivrait un rythme ralenti, directement indexé sur une inflation désormais plus faible, ce qui limite mécaniquement l'évolution des bases fiscales locales.

Graphique 5 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Source : INSEE et Banque de France

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA LOI DE FINANCES 2026

Les orientations générales de la loi de finances 2026

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire de redressement des finances publiques, ce qui conduit à définir des orientations budgétaires prudentes, tout en garantissant la poursuite des projets engagés par la collectivité.

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire de redressement des finances publiques, avec un objectif de réduction du déficit public à environ 4,7 % du PIB en 2026, après 5,4 % en 2025. Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont appelées à contribuer à l'effort de maîtrise de la dépense publique, à travers plusieurs orientations structurantes :

- Une limitation de la progression des dépenses de fonctionnement, dans un objectif global de participation à l'effort de redressement des comptes publics ;
- Un encadrement de la dynamique des ressources fiscales, notamment de la TVA affectée aux collectivités, dans un contexte de croissance modérée (+0,7 % en 2025 et +1,0 % en 2026) ; Une adaptation des modalités du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), recentré sur les dépenses d'investissement ;
- Enfin, la dotation globale de fonctionnement (DGF) serait stabilisée à hauteur de 27 milliards d'euros, comme en 2024. Une même stabilité est prévue pour les dotations d'investissement comme la DETR ou la DSIL.

Dans ce contexte, la dette publique demeurerait élevée, atteignant environ 118 % du PIB en 2025, traduisant la nécessité de poursuivre les efforts de maîtrise des finances publiques.

Ces dispositions traduisent la volonté de concilier redressement des finances publiques et maintien d'un niveau d'investissement local soutenu, les collectivités territoriales assurant près de 70 % de l'investissement public civil.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



ANALYSE RÉTROSPECTIVE

+ 2022 - 2025

+

o

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Equilibres financiers de la commune

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Pré CA 2025	% par an
Equilibres financiers					
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENTS (Hors Cession)	9 757,6	10 345,7	10 998,7	11 082,5	4,34%
RECETTES DE GESTION	9 711,5	10 263,9	10 958,9	11 075,6	4,48%
dont Impôts et taxes (R73)	6 778,1	7 224,8	7 510,9	7 711,3	4,39%
dont Dotations et participations (R74)	1 521,4	1 591,9	1 589,3	1 714,1	4,06%
DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 706,9	8 994,0	9 490,4	9 755,9	3,86%
DÉPENSES DE GESTION	8 326,8	8 823,5	9 419,3	9 691,2	5,19%
dont Dépenses de personnel (D012)	5 489,4	5 290,6	5 694,1	6 047,8	3,28%
ÉPARGNE DE GESTION	1 384,8	1 440,5	1 539,7	1 384,4	-0,01%
En % des recettes de gestion	14,26%	14,03%	14,05%	12,50%	-4,30%
Soldes financiers	-	65,1	60,6	56,0	-37,32%
Soldes exceptionnels (hors cession)	-	24,0	30,4	1,9	-73,90%
Soldes provisions	-	-	1,2	-	-
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	1 050,6	1 351,2	1 508,3	1 326,6	8,08%
En % des recettes de gestion	10,82%	13,16%	13,76%	11,97%	3,42%
Amortissement du capital de la dette existante	955,0	397,2	369,9	376,7	-26,66%
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	95,6	954,0	1 138,4	949,8	114,98%
En % des recettes de gestion	0,98%	9,29%	10,39%	8,58%	106,07%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	1 680	1 350	3 534	6 474	56,78%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	2 404	881	1 231	4 010	18,60%
SOLDE DE CLOTURE REPORTE N-1	2 645	3 781	4 150	3 049	4,85%
Résultat de l'exercice	1 136	369	1 105	1 514	-210,04%
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12	3 781	4 150	3 049	1 535	-25,95%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	4 134	3 736	3 296	2 990	-10,24%
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMMENT	3,93	2,76	2,19	2,25	-16,92%

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

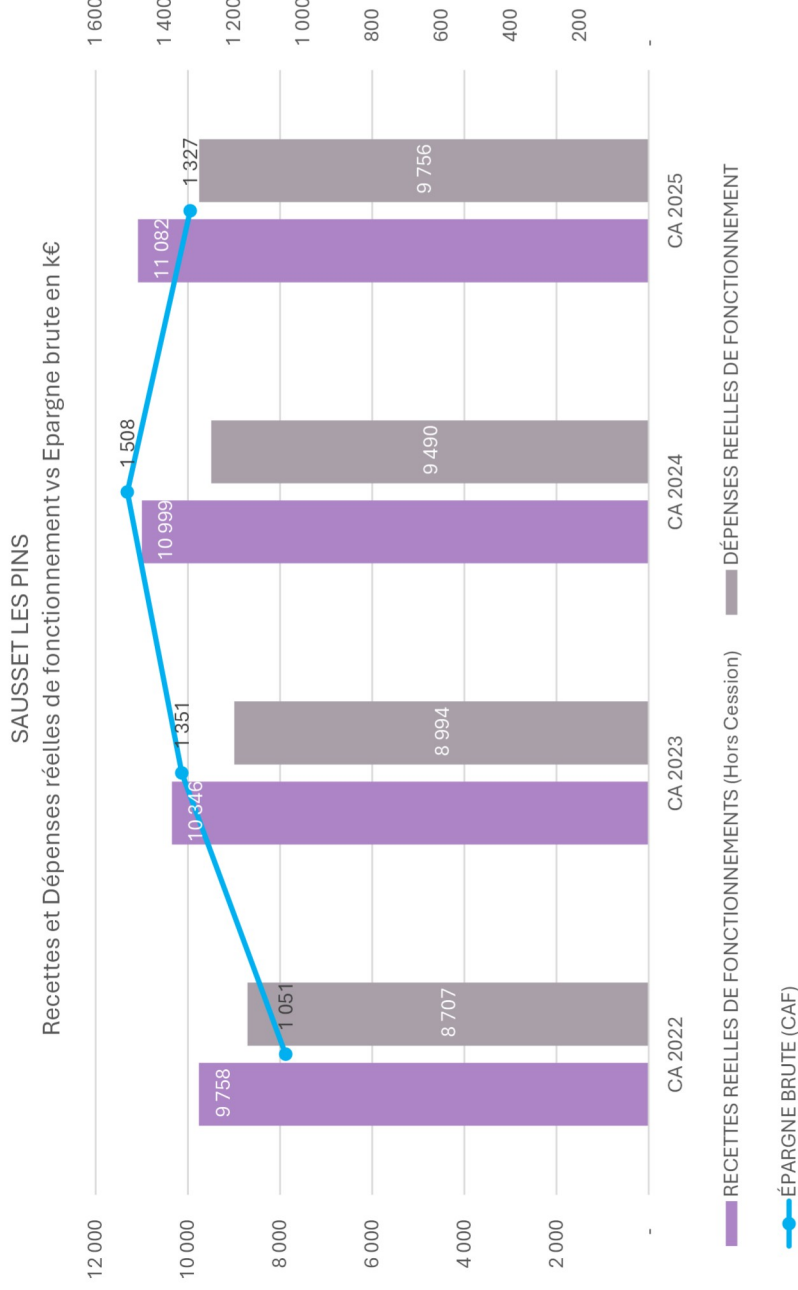
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Recettes et dépenses réelles de fonctionnement



Hausse des dépenses réelles

Résultats de clôture hors opérations d'ordre (amortissements) :

- En 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 11,082 M€, en légère hausse par rapport à 2024 (+83 K€, soit +0,8 %).
- Les dépenses réelles atteignent 9,756 M€, en augmentation de +266 K€ par rapport à 2024 (+2,8 %).
- L'épargne brute s'établit ainsi à 1,327 M€, en recul par rapport à 2024 (1,508 M€), soit une baisse de -181 K€.

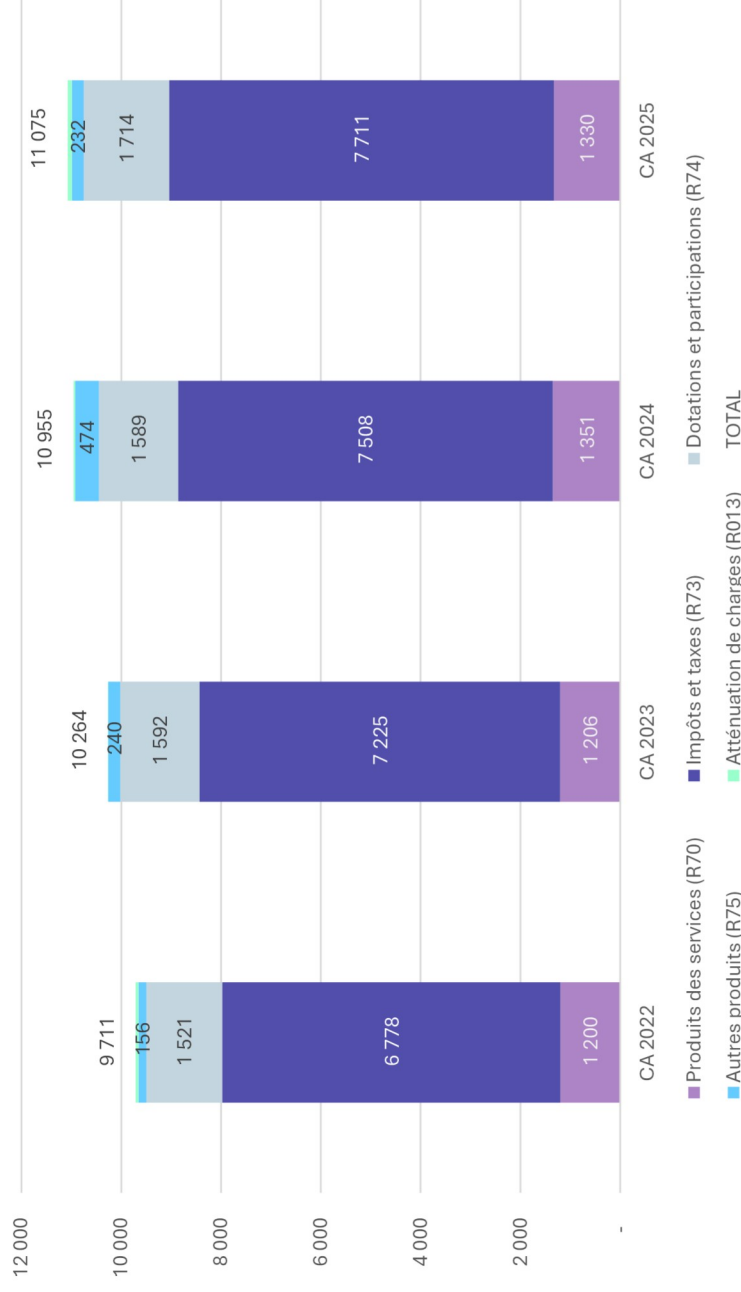
L'exercice 2025 se caractérise par une progression des recettes plus modérée que celle des dépenses, ce qui entraîne une contraction de l'épargne brute après le niveau élevé atteint en 2024.

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Détail des recettes de gestion

SAUSSET LES PINS

Recettes de gestion (détail par chapitre) en k€



Recettes de gestion par chapitre

Les recettes réelles de gestion atteignent 11,075 M€ en 2025, en hausse de +120 K€ par rapport à 2024 (+1,1 %).

Cette progression modérée repose sur des évolutions contrastées :

- Chapitre 70 : légère baisse à 1,330 M€ (-1,6 %)
- Chapitre 73 : hausse à 7,711 M€ (+2,7 %), principal moteur des recettes
- Chapitre 74 : progression à 1,714 M€ (+7,9 %)
- Chapitre 75 : nette diminution à 232 K€

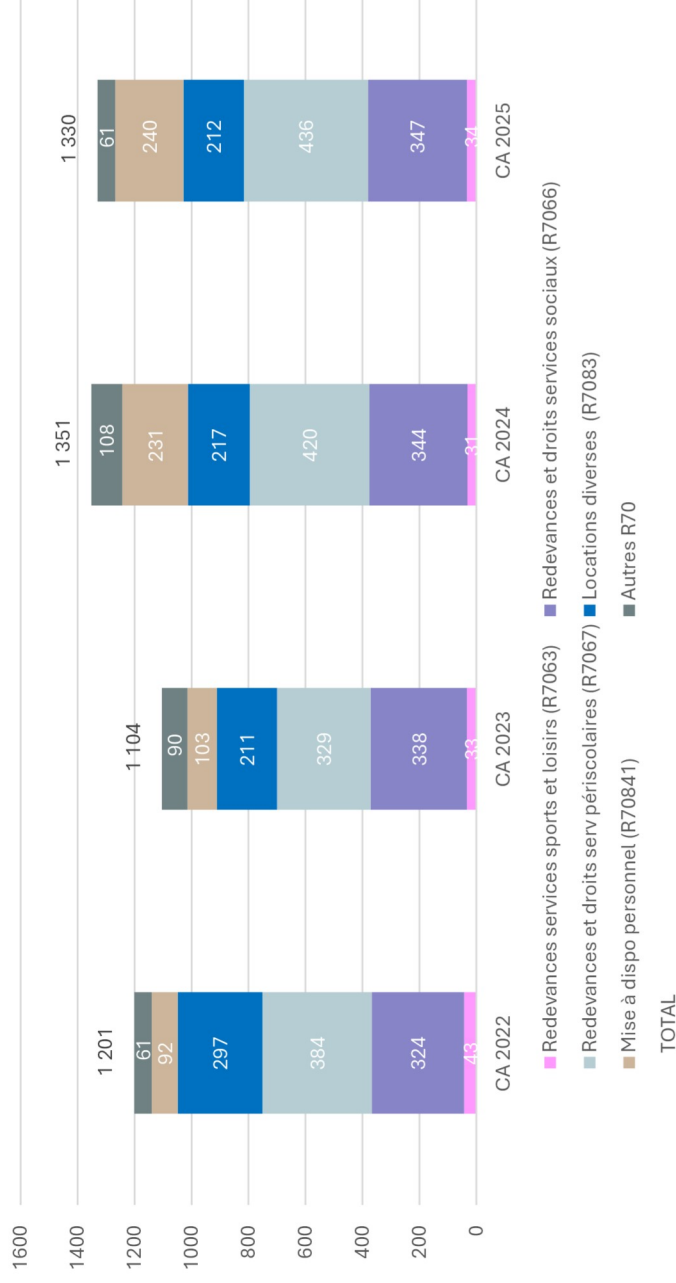
Au total, la dynamique des recettes fiscales et des dotations compense la quasi-stabilité des produits annexes.

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Détail des produits des services

SAUSSET LES PINS

Zoom principaux produits des services en k€



Zoom sur les prestations de services

Sur la période 2022-2025, les produits des services restent globalement stables, entre 1,1 M€ et 1,35 M€.

En 2025, les recettes s'établissent à 1,330 M€, en léger retrait par rapport à 2024, mais à un niveau soutenu, malgré un contexte marqué par la fermeture de classes.

Cette stabilité repose principalement sur le maintien des recettes périscolaires (436 k€), des mises à disposition de personnel au CCAS (240 k€) et des locations diverses (212 k€) et des locations diverses comme les paillotes (212 k€), qui constituent les principales composantes du poste.

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



Détail des produits de fiscalité

SAUSSET LES PINS

Zoom principaux Impôts et taxes en k€



Produits de la fiscalité directe

Entre 2022 et 2025, les produits de fiscalité directe progressent globalement, portés par la revalorisation des bases fiscales, les travaux d'optimisation engagés depuis 2024 ainsi que la mise en place de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

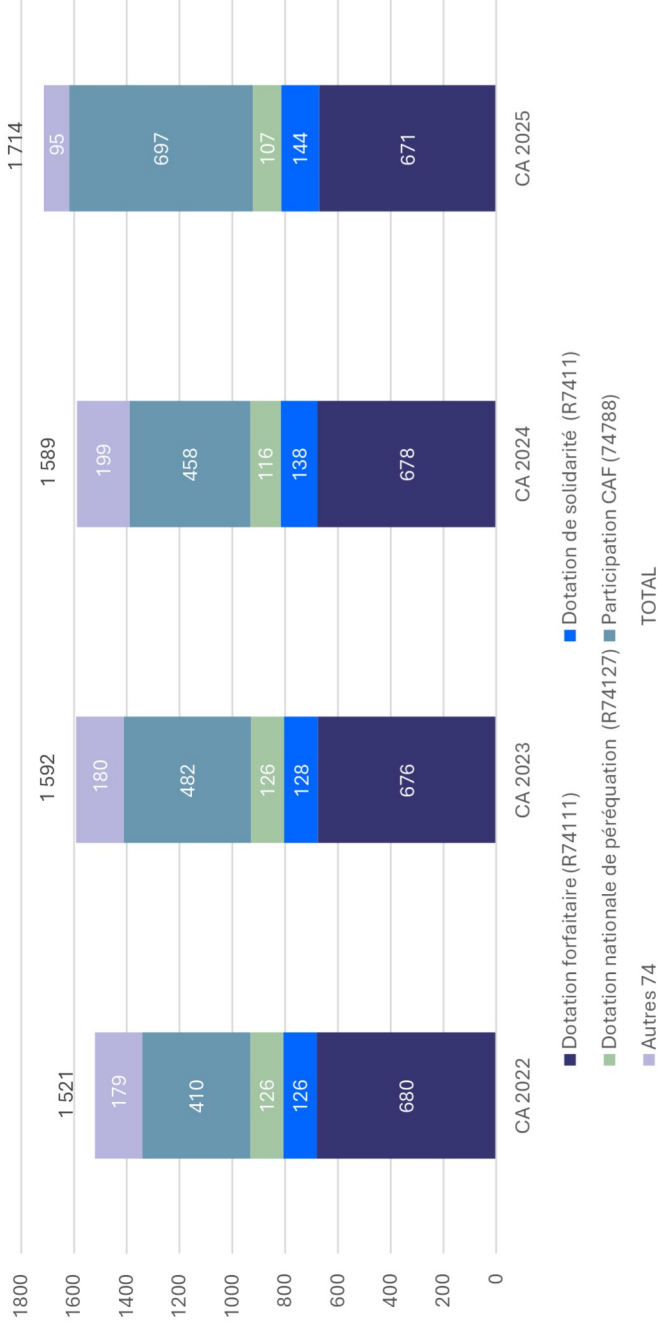
Après une hausse continue jusqu'en 2024 (7,508 M€), les recettes atteignent 7,711 M€ en 2025, confirmant leur dynamisme.

En 2025, les droits de mutation repartent à la hausse (754 K€), traduisant un redressement du marché immobilier après le repli observé en 2023.

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Zoom sur la DGF

SAUSSET LES PINS
Zoom sur la DGF en k€



Stabilité des dotations

Sur la période 2022-2024, les dotations apparaissent globalement stables, autour de 1,5 à 1,6 M€.

En 2025, elles progressent à 1,714 M€, évolution principalement portée par la hausse de la participation de la CAF.

Toutefois, cette augmentation doit être relativisée, celle-ci intégrant un rattachement à 2024, à hauteur de 124 K€, sur la participation de la CAF. Hors cet effet, l'évolution des dotations demeure globalement stable.

La dotation forfaitaire reste quant à elle peu dynamique sur l'ensemble de la période.

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



Détail des dépenses de gestion

SAUSSET LES PINS

Dépenses de gestion (détail par chapitre) en k€



Dépenses de gestion par chapitre

Les dépenses de gestion progressent sur la période 2022 – 2025, passant de 8,326 M€ à 9,691 M€.

Cette évolution est principalement portée par la hausse des dépenses de personnel, qui constituent le premier poste de charges.

Le chapitre atténuation de produits connaît également une progression, liée notamment à la hausse des prélèvements au titre de la loi SRU.

Dans un contexte de progression plus modérée des recettes, cette dynamique traduit un effet ciseau, caractéristique des finances communales, pesant sur les équilibres budgétaires.

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Détail des principales charges à caractère général

SAUSSET LES PINS

Détail des principales charges à caractère général en k€



Principales charges à caractère général

Les postes présentés constituent les principales charges à caractère général, représentant environ 1 M€ sur un total de 2,3 M€.

Les dépenses d'énergie diminuent fortement en 2024, en lien avec le transfert de l'éclairage public à la Métropole.

Le poste alimentation progresse sous l'effet de l'inflation, tandis que les dépenses de maintenance sont également en hausse. Les rémunérations d'intermédiaires traduisent le recours à des prestations et activités externalisées.

Les autres dépenses, plus diffuses, concernent notamment les fournitures, services extérieurs et charges courantes de fonctionnement.

Analyse rétro-prospective 2022-2025

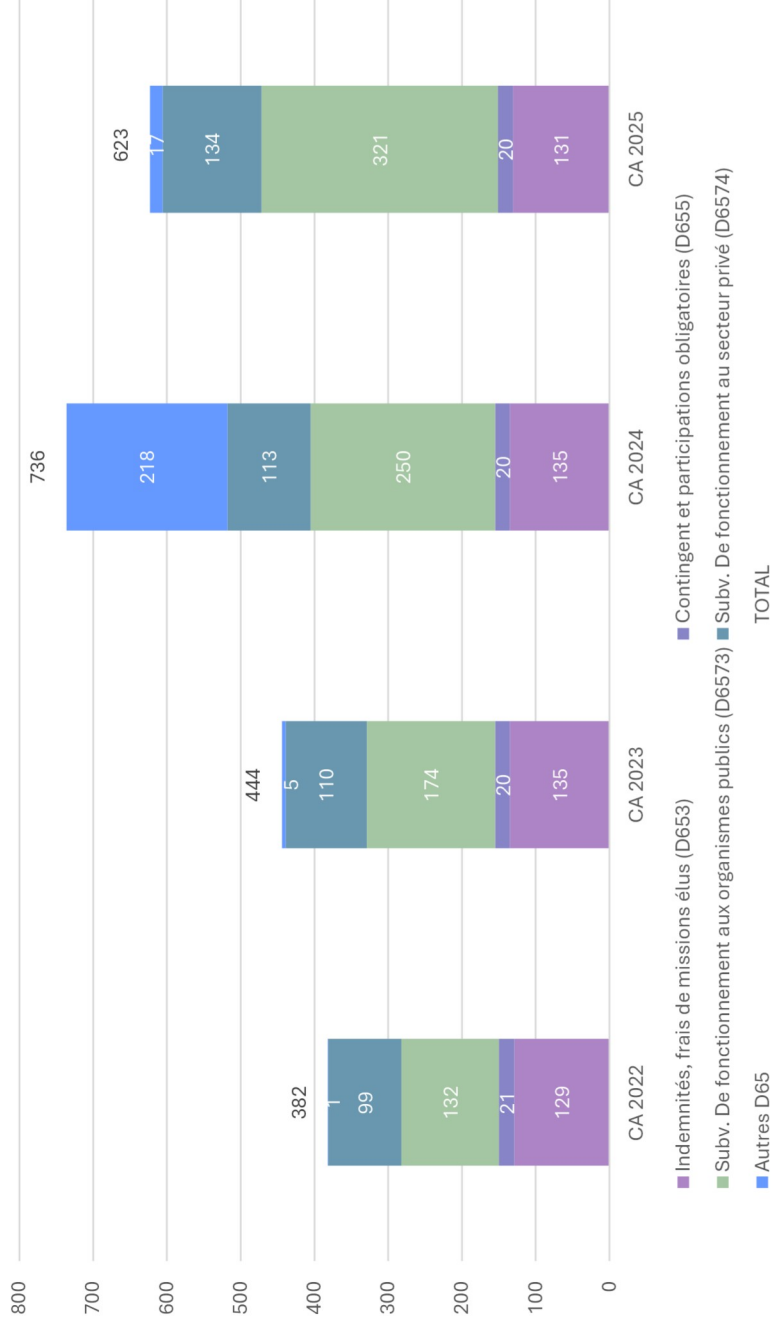
Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



Détail des charges de gestion courante

SAUSSET LES PINS

Détail des charges de gestion courant en k€



Contingents et participations

En 2025, les charges de gestion courante s'établissent à 623 K€, en baisse par rapport à 2024 (736 K€), année marquée par un niveau exceptionnel lié à l'émission d'un mandat correctif de 208 K€.

Cette évolution traduit un retour à un niveau plus normatif des dépenses.

Les subventions demeurent le principal poste, avec une augmentation de la subvention au CCAS, passant de 250 K€ en 2024 à 319 K€ en 2025 (+69 K€).

Les autres postes restent globalement stables.

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

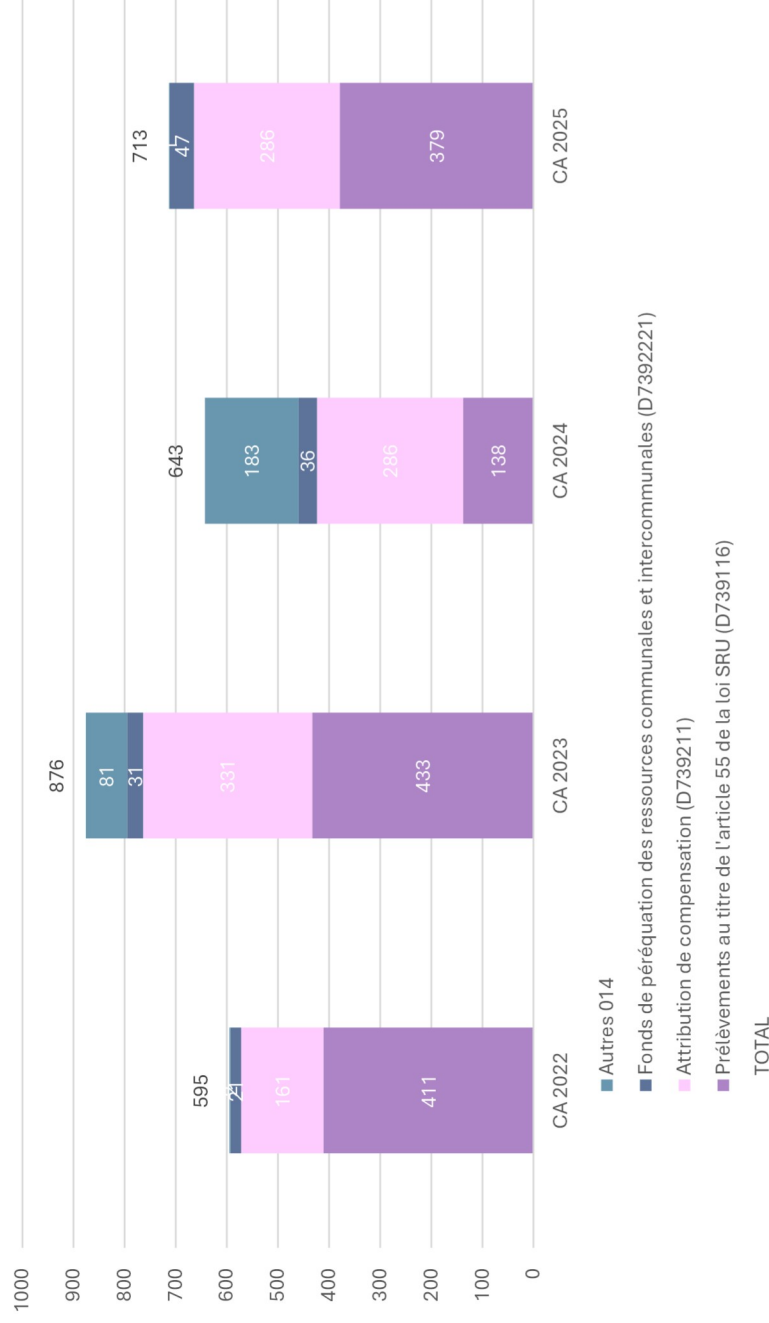
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



Détail des atténuations de produits

SAUSSET LES PINS

Détail des atténuations de produits en k€



Atténuations de produits

Les atténuations de produits correspondent aux prélèvements opérés sur les recettes de la commune, au profit d'autres collectivités ou mécanismes de solidarité.

En 2025, les atténuations de produits s'établissent à 713 K€, en hausse par rapport à 2024 (643 K€).

Cette progression est principalement liée à l'augmentation du prélèvement au titre de la loi SRU, qui passe de 138 K€ en 2024 à 379 K€ en 2025 (+241 K€).

La commune reste par ailleurs contributrice à la Métropole au titre de l'attribution de compensation, dont le montant demeure stable entre 2024 et 2025.

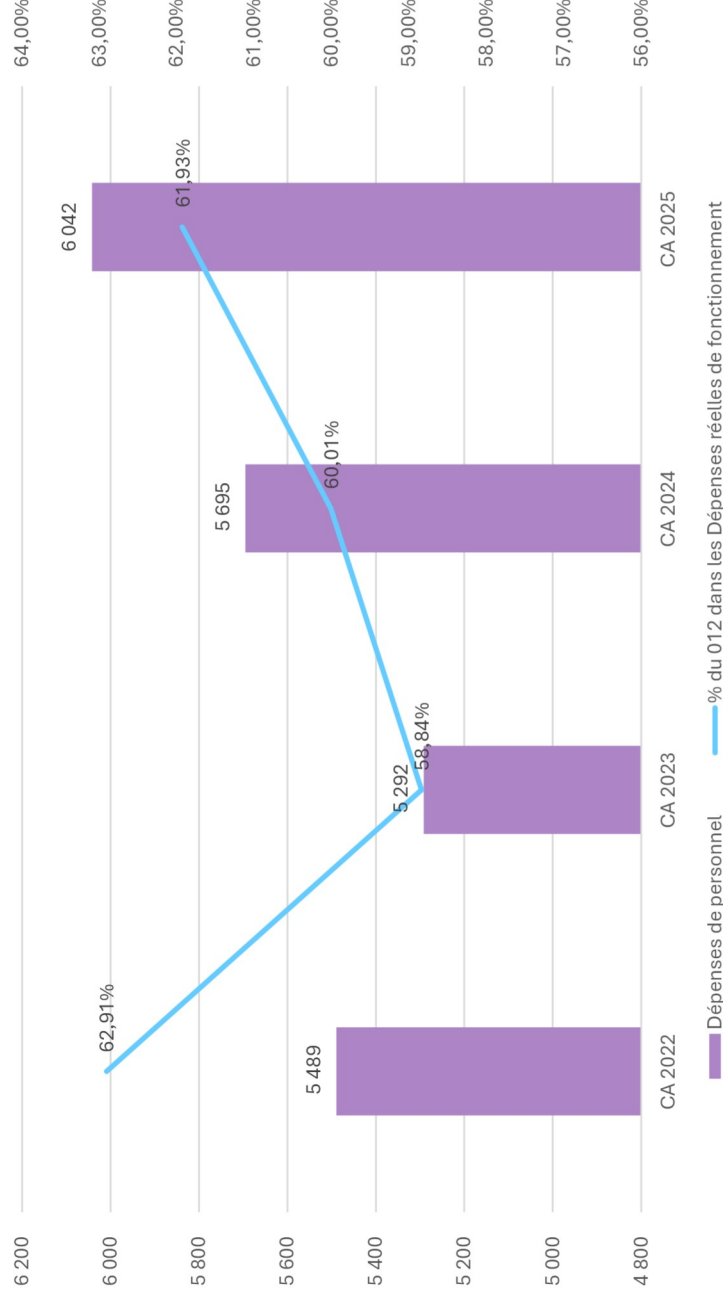
Analyse rétro-prospective 2022-2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE

Détail des dépenses de personnel

SAUSSET LES PINS

Poids des dépenses de personnel en %



Zoom sur le poids des dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel progressent sur la période 2022-2025, passant de 5,489 M€ à 6,042 M€.

Après un repli en 2023, elles repartent à la hausse en 2024 et 2025, notamment en raison de la hausse des cotisations CNRACL à compter de 2024.

Le poids des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 61,9 % en 2025, en hausse par rapport à 2024 (60,01 %).

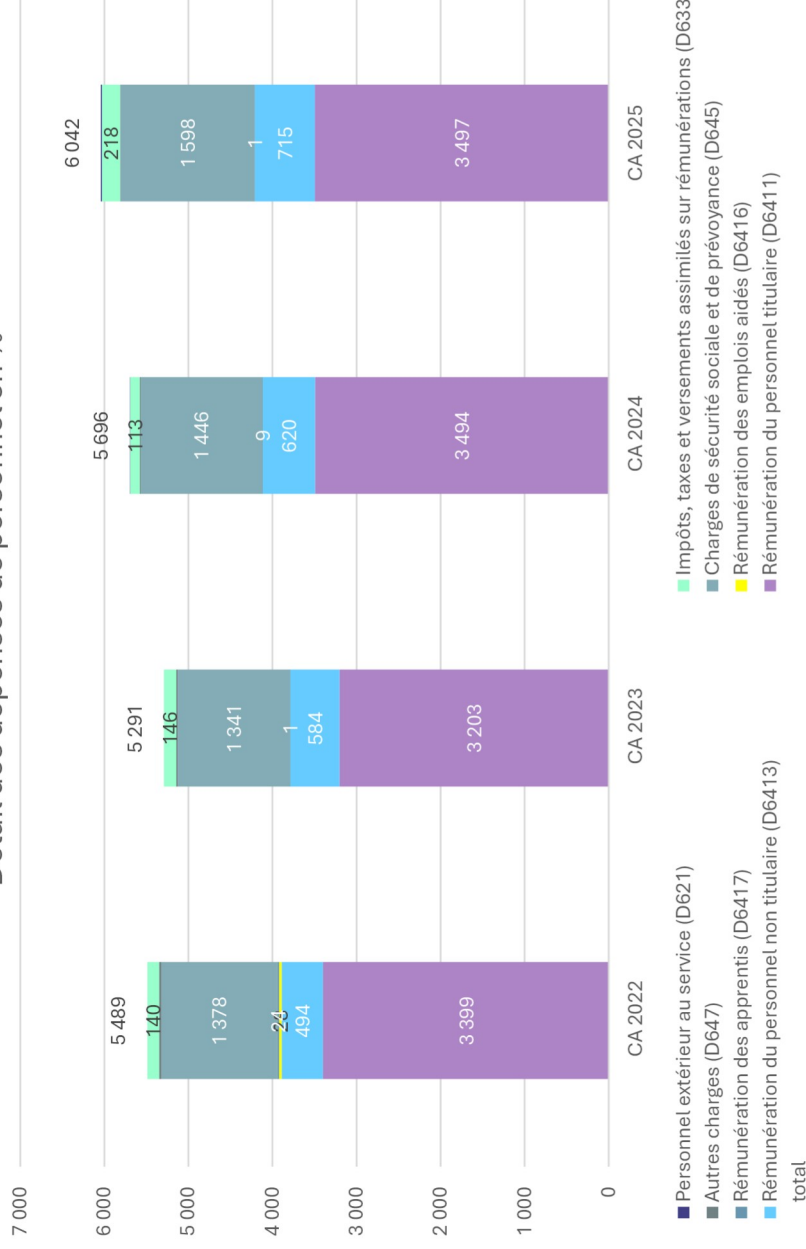
Ce niveau, supérieur aux standards observés pour des communes de même strate (environ 56,5 %), constitue un point de vigilance pour les équilibres budgétaires.

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Détail des dépenses de personnel

SAUSSET LES PINS

Détail des dépenses de personnel en %



Février 2025

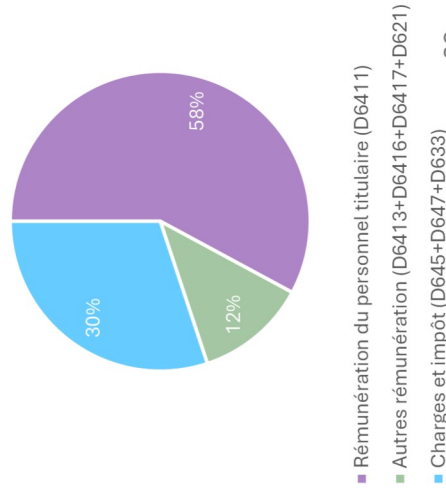
Sausset-Les-Pins / ROB 2025

Zoom sur la part des rémunération titulaires/non titulaires :


La rémunération du personnel titulaire représente 58% des dépenses du chapitre des charges de personnel en 2025.

SAUSSET LES PINS

Détail des dépenses de personnel 2025 en %

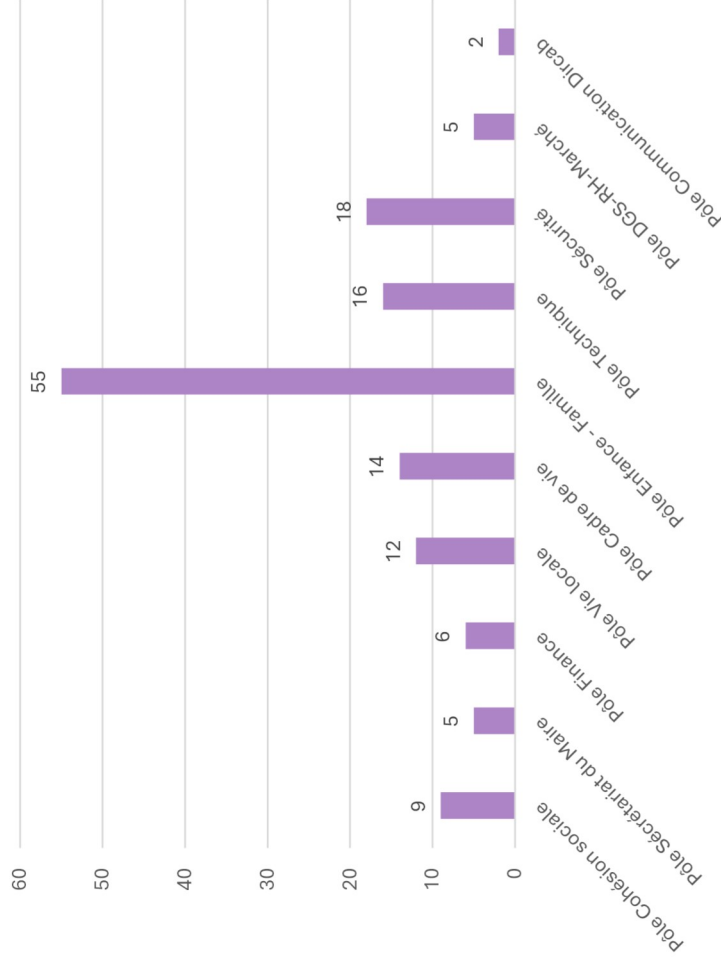


Focus sur les données RH 2025

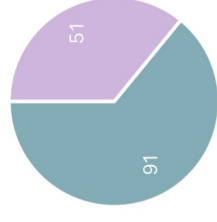
Envoyé en préfecture le 09/04/2026
 Reçu en préfecture le 09/04/2026
 Publié le 
 ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE

Structuration des effectifs en 2025 : 142 agents

SAUSSET LES PINS
Répartition par pôle

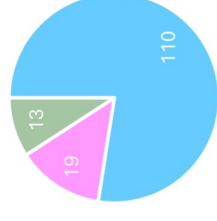


SAUSSET LES PINS
Répartition par sexe



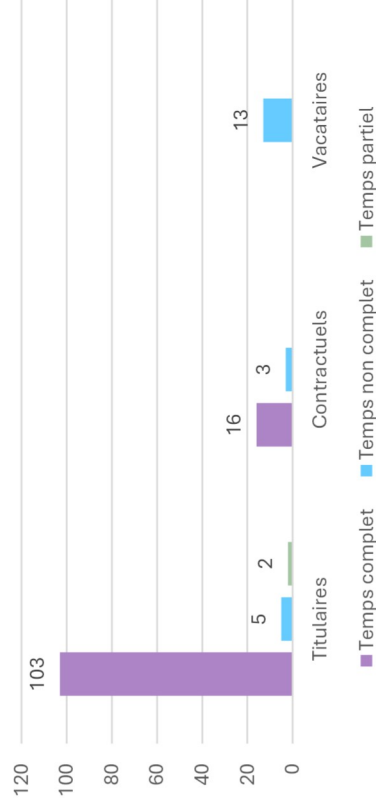
■ Hommes ■ Femmes

SAUSSET LES PINS
Répartition par statut



■ Titulaires ■ Contractuels ■ Vacataires

SAUSSET LES PINS
Répartition du temps de travail



■ Temps complet ■ Temps non complet ■ Temps partiel

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



Soldes d'épargne

SAUSSET LES PINS

Épargne de gestion, brute et nette en k€



Reconstitution des soldes d'épargne

L'épargne brute atteint 1,327 M€ en 2025, en léger recul par rapport à 2024 (1,508 M€), dans un contexte de progression des dépenses de fonctionnement.

L'épargne nette s'établit à 950 K€ en 2025, demeurant à un niveau satisfaisant malgré ce repli.

Cette évolution traduit un effet ciseau entre des recettes en progression modérée et des charges plus dynamiques.

La capacité d'autofinancement reste toutefois solide, permettant de soutenir les investissements de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



SECTION D'INVESTISSEMENT

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

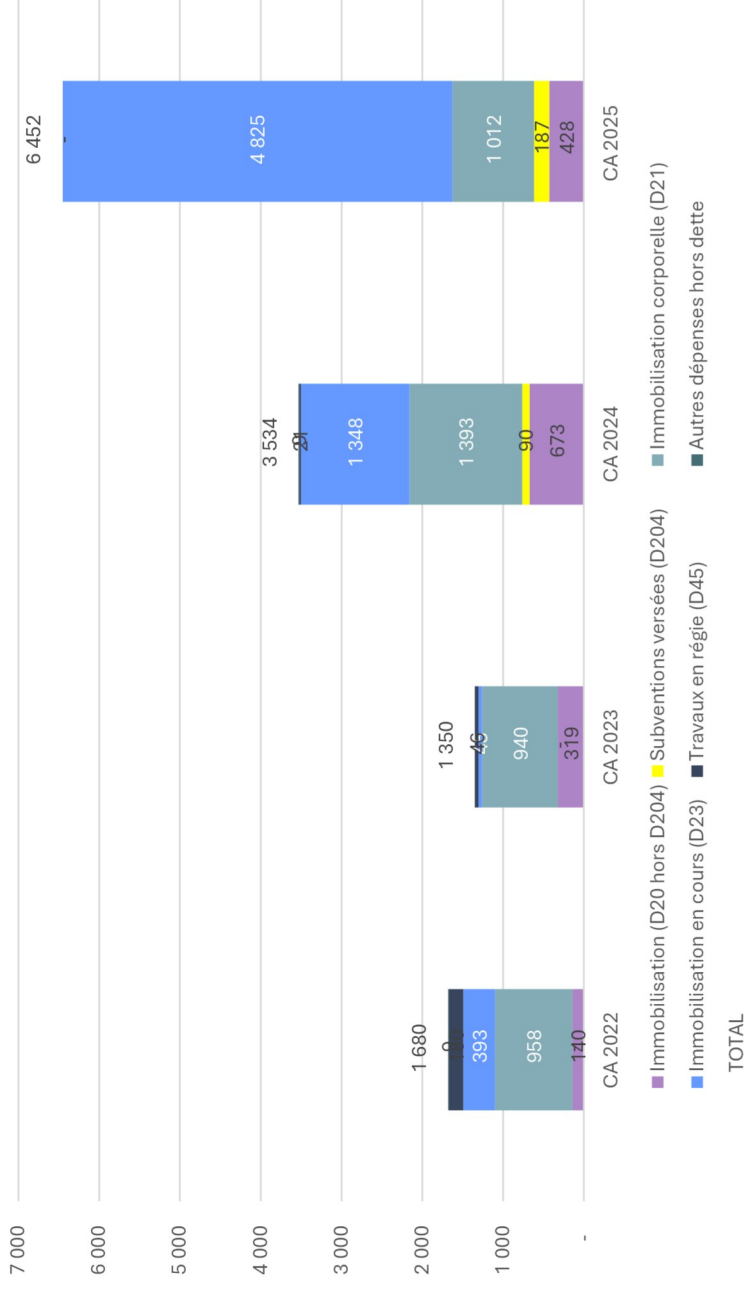
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



Dépenses d'investissements

SAUSSET LES PINS

Détail des dépenses d'investissements en k€



Investissements en progression

Les dépenses d'investissement connaissent une forte progression en 2025, atteignant 6,452 M€, après 3,534 M€ en 2024.

Cette hausse est principalement liée à la poursuite des travaux de reconstruction de l'école Victor Hugo, qui représentent près de 4,8 M€ en 2025.

En dehors de cette opération structurante, la commune maintient un niveau d'investissement soutenu sur ses équipements et infrastructures.

Cette dynamique s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Recettes d'investissement

SAUSSET LES PINS

Détail des recettes d'investissements en k€



Principales recettes d'investissement hors emprunt

Les recettes d'investissement sont marquées par une forte progression en 2025, atteignant 3,6 M€.

Cette évolution est principalement liée à la perception de subventions d'investissement, dont plus de 3 M€ au titre du financement de l'opération Victor Hugo (CDTE, Fond Vert, Feder).

Les subventions constituent ainsi le principal levier de financement des investissements sur l'exercice.

Le FCTVA devrait par ailleurs progresser en 2026, en lien avec l'augmentation des dépenses d'investissement, avec une prévision en hausse de +432 K€ au BP 2026.

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



Financement des investissements

SAUSSET LES PINS

Financement des investissements en k€



Principales recettes d'investissement hors emprunt

En 2025, les recettes d'investissement atteignent 3,6 M€, en forte progression, portées notamment par les subventions liées au projet Victor Hugo.

Le résultat de clôture reporté diminue (700 K€), en raison d'un niveau de dépenses d'investissement supérieur aux recettes sur l'exercice, lié à l'avancement des travaux de l'école Victor Hugo.

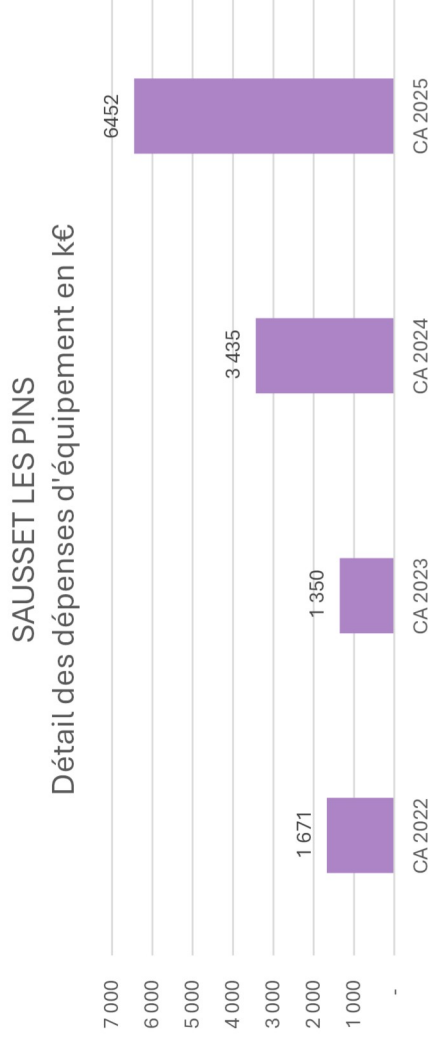
Ce recul s'explique notamment par un décalage temporel entre les dépenses engagées et le versement des subventions, celles-ci pouvant intervenir après paiement des factures.

L'épargne nette (950 K€) continue de contribuer au financement des investissements.

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE

Financement des dépenses d'équipement



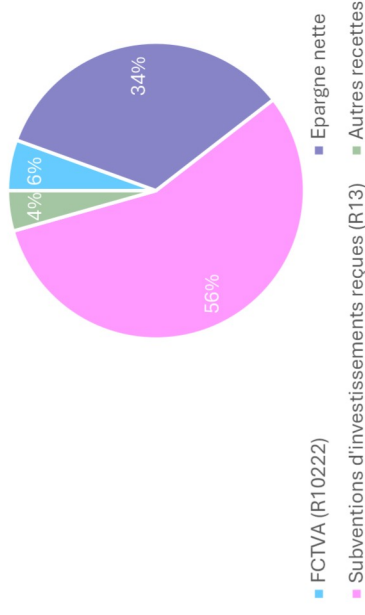
Ces dépenses sont financées à 56% par les subventions d'investissements sur la période.

L'épargne nette représente 36% et le FCTVA représente 6% du financement des dépenses d'équipement.

Les autres recettes d'investissements comme les immobilisations financières représentent 4%.

SAUSSET LES PINS

Financement des dépenses d'équipement en k€



Les dépenses d'équipement s'élèvent en moyenne à 3 227 k€ / an sur la période, soit un total de 12 908k€ entre 2022 et 2025.

Analyse rétro-prospective 2022-2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

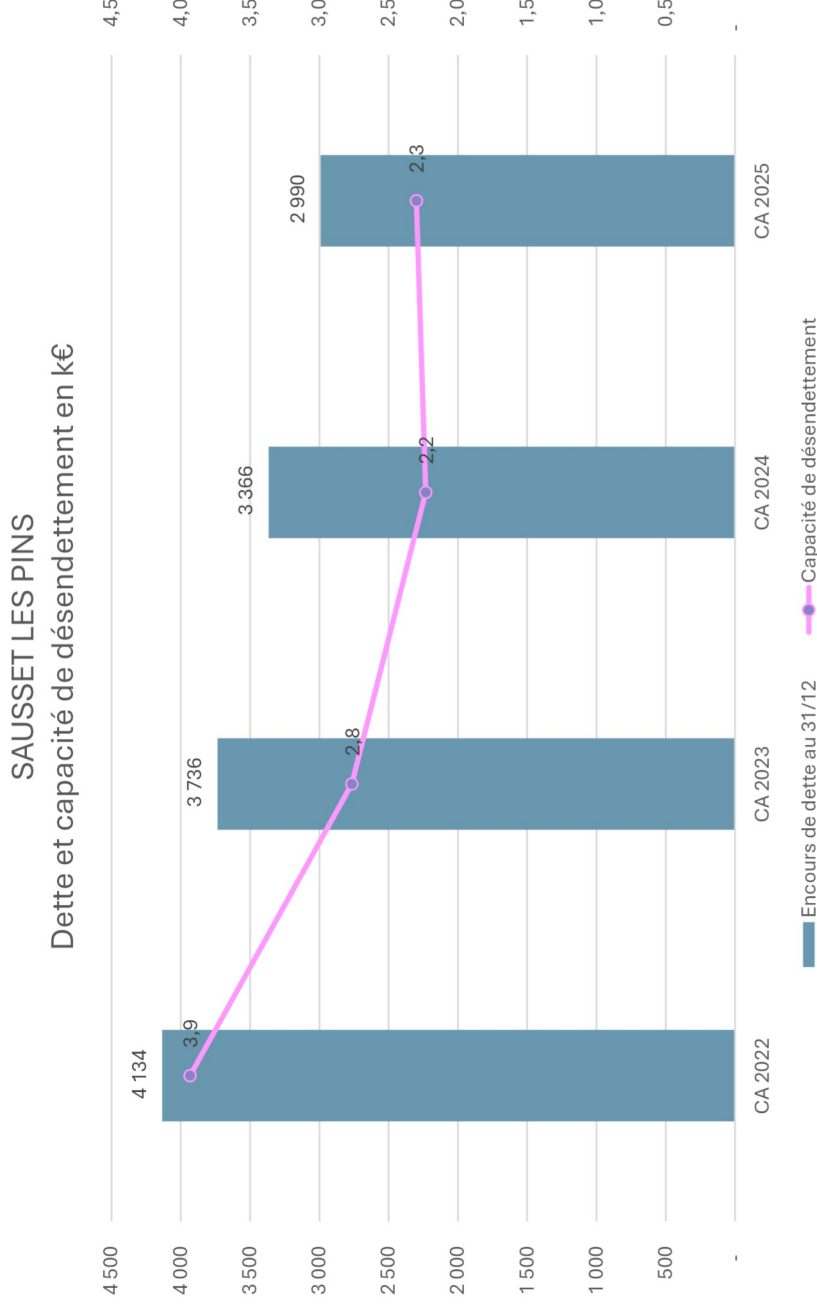
Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



Dette et capacité de désendettement



Évolution de l'encours de la dette

L'encours de dette diminue régulièrement sur la période 2022 – 2025, passant de 4,134 M€ à 2,990 M€.

Cette trajectoire s'explique par l'absence de recours significatif à l'emprunt.

La capacité de désendettement s'améliore globalement, pour s'établir à 2,3 ans en 2025, traduisant une situation financière saine.

Malgré le niveau élevé d'investissement, la commune conserve ainsi un endettement maîtrisé et des marges de manœuvre préservées.

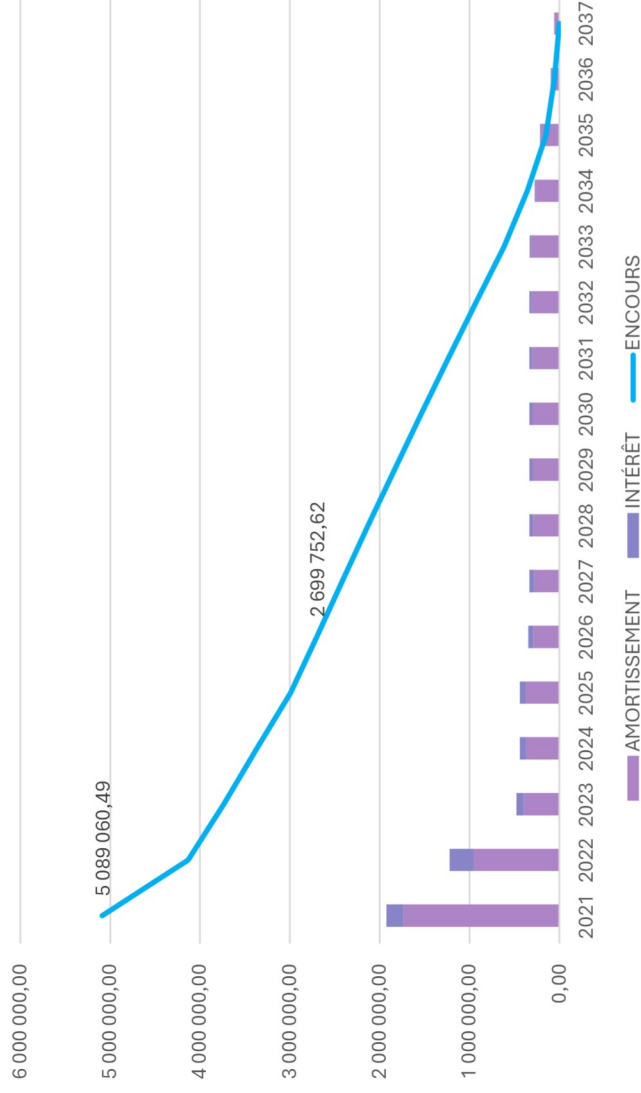
Analyse rétro-prospective 2022-2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



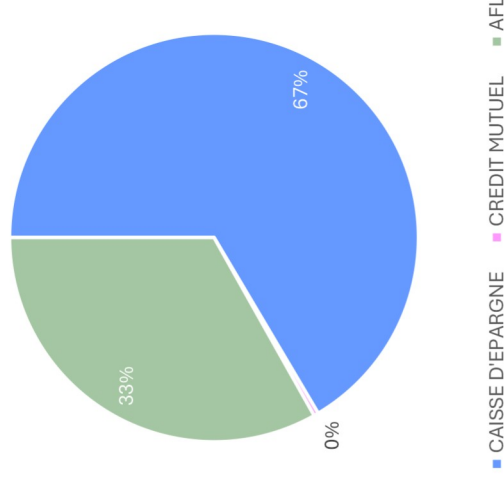
Focus sur la dette

SAUSSET LES PINS
Extinction de la dette



Annuité de la dette par financeur en 2025

SAUSSET LES PINS
Annuité de la dette par financeur



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026 ET PERSPECTIVES

Les orientations budgétaires pour 2026

Hypothèses retenues en fonctionnement *

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE

Budget
Levélut

2027

Dépenses de gestion	Anticipé 2026*	OBJECTIFS 2027
Dépenses de personnel (012)	6,3M€	•+2 %
Charges à caractère général (011)	2,5 M€	•+1,5 %
Charges courantes (65)	660 K€	•+1,5 %
Atténuation de produits (014)	797 K€	•+1%

Les orientations budgétaires pour 2026-2027

Hypothèses retenues en fonctionnement *

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
 Reçu en préfecture le 09/04/2026
 Publié le
 ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE

Budget
Levélut

Recettes de gestion	Anticipé 2026*	OBJECTIFS 2027
Produit des services (70)	1,4 M€	•+1,5 %
Fiscalité (73)	7,8 M€	
* Bases de THRS et FB	•+1,54 % 2026	•+2 %
•Droits de place	•+1 % /an	•+1 %
•Taxe sur l'électricité	•+2 % / an	•+2 %
•Taxe de séjour	•+1 % / an	•+1 %
•Taxe additionnelle aux DMT0	•+0 % / an	•+0 %
Dotation et participation (74)	1,6 M € DGF : stable en 2026	DGF : stable en 2026
Autres produits de gestion (R75)	231 k€	•+2 %

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 - 2027

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



Première approche des équilibres du budget 2026 - Synthèse

Le budget primitif devrait être équilibré à près de 20 M€, avec 13,1 M€ en section de fonctionnement et 6,9 M€ en section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement

Entre le BP 2025 et le BP 2026, les dépenses réelles de fonctionnement progressent, passant de 9,9 M€ à 10,4 M€, soit une hausse d'environ +530 K€.

Cette évolution est principalement portée par :

- La progression des dépenses de personnel, qui passent de 5,8 M€ à 6,35 M€ (+550 K€)
- Une relative stabilité des charges à caractère général
- Une stabilisation des autres postes, notamment les atténuations de produits et les charges de gestion courante
- Cette dynamique traduit une hausse structurelle des charges, principalement liée à la masse salariale.

SAUSSET LES PINS

Evolution des dépenses réelles en k€



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 - 2027

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE

Budget
Levélut

Première approche des équilibres du budget 2026 - Synthèse

Le budget primitif devrait être équilibré à près de 20 M€, avec 13,1 M€ en section de fonctionnement et 6,9 M€ en section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement

Entre le BP 2025 et le BP 2026, les recettes réelles de fonctionnement progressent, passant de 10,4 M€ à 11 M€, soit une hausse d'environ +600 K€.

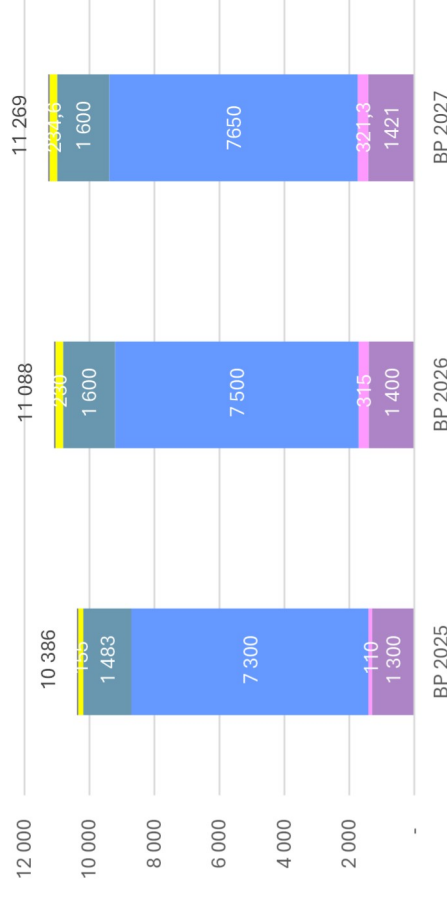
Cette évolution est principalement portée par :

- La progression des recettes fiscales (7,3 M€ à 7,5 M€)
- La hausse des dotations et participations (1,48 M€ à 1,60 M€)
- L'augmentation du produit des services (1,30 M€ à 1,40 M€)
- Les autres postes de recettes demeurent globalement stables.

La commune maintient par ailleurs une stabilité de ses taux d'imposition.

SAUSSET LES PINS

Evolution des recettes réelles en k€



Produits des services (R70)

Fiscalité locale (R731)

Autres produits de gestion (R75)

Autres recettes (R76+R77+R78)

Impôt et taxes (R73 sauf 731)

Dotations et participations (R74)

Atténuation de charges (R013)

TOTAL

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 - 2027

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE

Soldes d'épargne

Reconstitution des soldes d'épargne

SAUSSET LES PINS

Projection d'Épargne de gestion, brute et nette en k€



L'épargne nette se maintient à un niveau satisfaisant sur la période, avec une progression en 2026 (1,274 M€) avant un repli en 2027 (1,126 M€).

L'épargne brute suit la même dynamique, passant de 1,327 M€ en 2025 à 1,524 M€ en 2026, puis à 1,326 M€ en 2027.

Cette évolution traduit un équilibre financier globalement préservé, malgré des tensions attendues sur les dépenses de fonctionnement.

L'objectif reste de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour accompagner les investissements à venir.

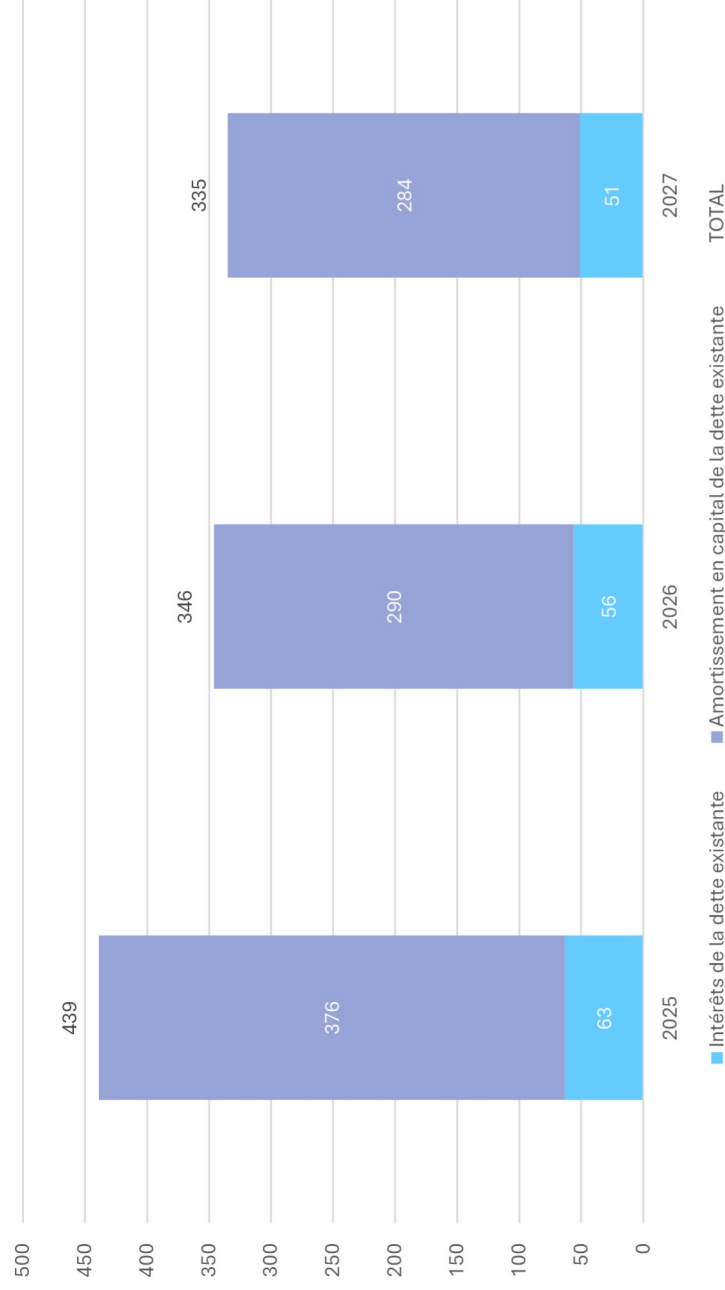
PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 - 2027

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE

Budget
Levée

Charge de la dette

SAUSSET LES PINS
Charges de la dette en k€



Profil d'annuité de la dette :

La charge de la dette diminue sur la période 2025 – 2027, passant de 439 K€ à 335 K€.

Cette baisse s'explique principalement par la diminution progressive du capital restant dû, liée aux remboursements et à l'absence de nouveaux emprunts.

Les intérêts restent à un niveau faible et en diminution (63 K€ en 2025 à 51 K€ en 2027).

L'année 2026 marque par ailleurs l'extinction d'un emprunt, contribuant à la baisse des annuités.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2026 - 2027

Les projets d'investissement

Les projets proposés s'inscrivent dans le cadre de la programmation lancée par la municipalité. L'investissement restera dynamique, dans une logique de poursuite de finalisation des projets, avec des dépenses d'équipement propres à la commune évaluées à 3,5 M€ en 2026.

HYPOTHÈSE UNIQUE

L'hypothèse retenue prévoit un **volume de dépenses d'équipement de 7,8 M€ sur la période 2026 – 2027.**

Le fonds de roulement ainsi que la recherche de subventions pour l'ensemble des projets structurants seront utilisés en plus de l'autofinancement pour couvrir les investissements en 2026 et 2027.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2026 - 2027

Les projets d'investissement

OPE	PPI	2025	2026	2027	TOTAL
63	Achat de véhicules	40 029	100 000	100 000	240 029
101	Achat équipements PM et Sécurité des manifestations	19 157	45 000	50 000	114 157
68	Achat de logiciel et matériels informatique	68 233	59 000	59 000	186 233
49	Acquisitions diverses	76 079	130 000	130 000	336 079
64	Acquisitions terrains		15 000	500 000	515 000
102 + 30	Aménagement Urbain et Espaces publics	332 000	448 117	360 000	1 140 117
26	Aménagement gare	49 013			49 013
18	Cimetières	11 597	41 000	30 000	82 597
94	Création d'aire de jeux	159 814			159 814
66	Installation vidéoprotection	18 474	233 368	100 000	351 842
57	Extincteur -Poteaux incendie	10 674	5 000	30 000	45 674
106	Projets environnementaux		15 000		15 000
105	Projet école Victor Hugo	5 372 020	786 965		6 158 985
104	Projet école Jule Ferry	94 993	300 000	1 800 000	2 194 993
90	Réfection gymnase	39 069	350 000	50 000	439 069
93	Rénovation équipements sportifs	9 325	300 000	100 000	409 325
36	Rénovation bâtiments	48 397	445 000	430 000	923 397
71	Rénovation salle des arts		200 000	600 000	800 000
96	Théâtre de verdure	1 973			1 973
	sous total PPI	6 350 846	3 473 450	4 339 000	14 163 296
	Autres dépenses d'investissement				
	Subventions d'équipement versées	187 000	29 000		216 000
	Opération pour compte de tiers				-
	sous total autres	187 000	29 000	-	216 000
	TOTAL	6 537 846	3 502 450	4 339 000	14 379 296

Avril 2026

Sausset-Les-Pins / ROB 2026

41

Présentation du PPI

Les dépenses d'équipement de la commune sont ainsi évaluées à 7,8 M€ sur la période 2026 - 2027, avec un volume de 3,47 M€ en 2026 et 4,34 M€ en 2027, traduisant une montée en puissance des investissements.

Cette programmation intègre notamment des projets majeurs tels que la poursuite de l'opération Victor Hugo, la rénovation de l'école Jules Ferry ainsi que la rénovation de la salle des arts, contribuant à la modernisation des équipements publics.

Ces dépenses seront financées par les subventions perçues, le FCTVA (passant de 152 k€ en 2025 à 432 k€ en 2026) ainsi que l'autofinancement dégagé par la commune, permettant de limiter le recours à l'emprunt et de préserver les équilibres financiers.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE

Breizh
Levélut

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 - 2027

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE

Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

L'autorisation de programme relative à l'opération de reconstruction de l'école Victor Hugo, qui s'achève en 2026, fera l'objet d'une actualisation au budget primitif 2026, à hauteur de +250 k€, afin de prendre en compte des dépenses complémentaires liées à l'avancement du projet. Par ailleurs, la collectivité prévoit l'ouverture de nouvelles autorisations de programme au budget primitif 2026 :

- Une première AP/CP sera ainsi créée pour la rénovation de l'école Jules Ferry, sur une durée de trois ans, permettant de lisser la charge financière de cette opération structurante.
- Une seconde autorisation de programme sera ouverte pour la rénovation de la salle des arts, traduisant la volonté de la commune de poursuivre son programme d'investissement dans les équipements publics.

Ces éléments s'inscrivent dans une démarche de programmation pluriannuelle visant à renforcer la lisibilité des engagements de la collectivité et à garantir la soutenabilité de sa trajectoire financière.

Opération	Autorisations de programme				Crédits de paiement		
	Date d'ouverture de L'AP	AP votée	Révision AP	Total cumulé	2025	CP 2026	CP 2027
Réhabilitation et extension de l'école Victor HUGO	2024	7 440 000	250 000	7 690 000	5 265 134	786 965	
Réhabilitation de l'école Jules FERRY	2026	5 100 000		5 100 000		300 000	1 800 000
Réhabilitation de la salle des Arts	2026	8 000 000		8 000 000		200 000	600 000

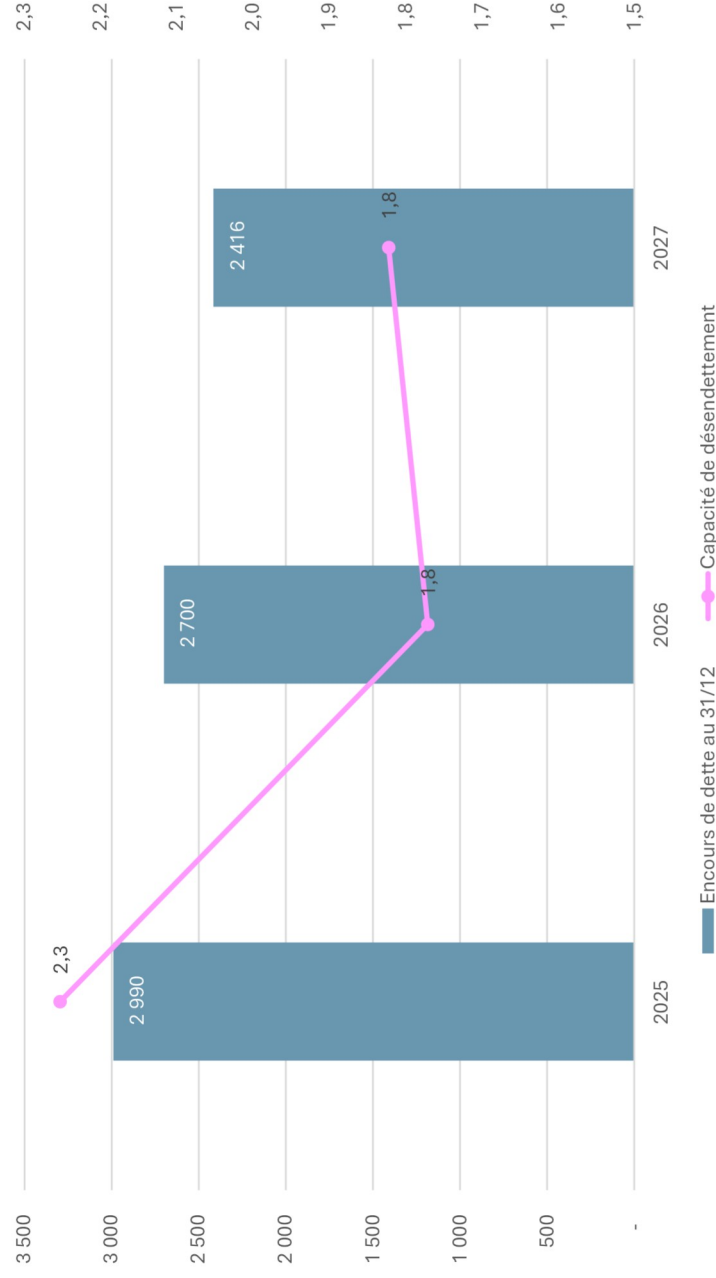
PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025 - 2027

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE

Dettes et capacité de désendettement

SAUSSET LES PINS

Projection Dette et capacité de désendettement en k€



Désendettement sans recours à l'emprunt

La commune poursuit une trajectoire de désendettement maîtrisée, sans mobilisation de nouveaux emprunts sur la période.

L'encours de dette diminue de manière continue, passant de 3 366 k€ en 2024 à 2 416 k€ en 2027, soit une baisse significative traduisant la solidité de la gestion financière de la collectivité.

Parallèlement, la capacité de désendettement, après une légère dégradation en 2025 (2,3 ans), s'améliore nettement dès 2026 (1,8 an) et se stabilise à ce niveau en 2027, renforçant les marges de manœuvre de la collectivité pour accompagner ses projets futurs.

Les orientations budgétaires pour 2026

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE



Le projet de budget 2026 s'inscrit dans le cadre d'un nouveau mandat municipal et traduit les orientations portées par la nouvelle équipe, dans un contexte financier contraint :

Il repose sur plusieurs axes structurants :

- Une maîtrise de la masse salariale, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public,
- Une volonté affirmée de stabiliser les dépenses de fonctionnement, malgré les effets persistants de l'inflation,
- L'absence de recours au levier fiscal, avec une stabilité des taux d'imposition,
- Un programme d'investissement ambitieux, structuré autour d'opérations majeures telles que la salle des arts et l'école Jules Ferry,
- Un financement des investissements prioritairement assuré par l'autofinancement et les subventions,
- La mise en œuvre d'une stratégie financière visant à préserver les équilibres budgétaires sur la durée du mandat.

Les perspectives d'avenir

La stratégie financière du nouveau mandat s'inscrit dans un environnement contraint, marqué par des incertitudes nationales et une pression durable sur les finances locales.

Dans ce contexte, la collectivité fait le choix de concilier ambition d'investissement et préservation de ses équilibres budgétaires. Cette trajectoire repose sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement, afin d'en contenir l'évolution malgré l'inflation et la dynamique de certaines charges, notamment de personnel.

Parallèlement, la commune s'engage dans un nouveau cycle d'investissement structurant, avec des projets majeurs tels que la salle des arts et l'école Jules Ferry.

Une attention particulière est portée au maintien d'un niveau d'épargne suffisant, dans un contexte d'effet ciseau entre des recettes modérément dynamiques et des charges orientées à la hausse.

Enfin, les efforts engagés ces dernières années ont permis d'assainir la situation financière de la collectivité. Cette base solide offre aujourd'hui la capacité d'engager de nouveaux projets, tout en nécessitant un suivi attentif des équilibres financiers à moyen terme afin de garantir la soutenabilité de la trajectoire budgétaire.




Avril 2026



Sausset-Les-Pins

Rapport d'orientation budgétaire 2026

Sausset-Les-Pins / ROB 2026

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 
ID : 013-211301049-20260408-DEL2026_04_010-DE

